

# COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 10

-----  
**25 JANVIER 2021 à 20 H**  
-----

L'an deux mille vingt et un, le 25 Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 19 Janvier 2021.

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU – Claire LEMPEREUR - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE – Margaux PIQUELLE - Denis BICHARD - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT – Michel FLORENTINO - Gaëlle LE BOULANGER - Thomas PICANDET - René POUILLE – Valérie ROOSE - Eliane VIALON.

**Absent Excusé** : Monsieur Damien LABRE.

**Procuration** : Monsieur Damien LABRE à Madame Valérie ROOSE.

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 9 de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 2020 est approuvé par 15 voix.

### ORDRE DU JOUR

#### *FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

##### **1 - Requalification du centre bourg : modification du plan de financement.**

Le plan de financement arrêté par délibération en date du 14 décembre 2021 peut être modifié à l'appui des phases suivantes et des estimations prévisionnelles affinées :

1 / Déplacement du monument aux morts : 23 600.00 € HT

2/ Aménagement de la rue du pont : 81 000.00 € HT

3.1/Construction d'une halle : 169 000.00 € HT

3.2/Placettes attenantes : 25 500.00 € HT

Soit un total de 299 100.00 € HT

Total études (hors maîtrise d'œuvre) : 14 955.00 € HT

Total maîtrise d'œuvre : 29 910.00 € HT

**Total général : 343 965.00 € HT**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ajustement du plan de financement et de solliciter des ajustements et de nouvelles subventions auprès des services de l'Etat (D.E.T.R / Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) / (D.S.I.L / Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de la Région :

**\*Département (pas de modification) : 289 851. 21 € HT.**  
**Subvention F.I.C de 62 607.86 € (20 % X 1.08).**

L'estimatif initial a été basé sur le montant résiduel de l'enveloppe F.I.C (Fonds d'Intervention Communal) du Conseil Départemental soit 289 851.21 € HT.

Les dépenses liées aux honoraires de maîtrise d'œuvre font déjà l'objet d'une demande de subvention (séparée du F.I.C) auprès du Conseil Départemental.

**\*Etat (ajustement pour la D.E.T.R) : 343 965.00 € HT**  
**Subvention D.E.T.R de 103 189.50 € HT (30 %)**

**\*Etat (nouvelle demande pour la D.S.I.L) : 343 965.00 € HT**  
**Subvention D.S.I.L de 68 793.00 € HT (20 %)**

**\*Région : 343 965.00 € HT**  
**Subvention Région de 34 396.50 € HT (10%)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider le nouveau plan de financement dans les conditions ci-dessus référencées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de l'Etat au titre de la DETR.

**Délibération**

## **2 – Requalification du centre bourg : demande de subvention (DSIL).**

Vu la délibération du 25 janvier 2021 précisant le plan de financement ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le plan de financement :

**\*Etat (nouvelle demande pour la D.S.I.L) : 343 965.00 € HT**  
**Subvention D.S.I.L de 68 793.00 € HT (20 %)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider le nouveau plan de financement dans les conditions ci-dessus référencées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de l'Etat au titre de la DSIL.

**Délibération**

## **3 – Requalification du centre bourg : demande de subvention (Région).**

Vu la délibération du 25 janvier 2021 précisant le plan de financement ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le plan de financement :

**\*Région : 343 965.00 € HT**  
**Subvention Région de 34 396.50 € HT (10%)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider le nouveau plan de financement dans les conditions ci-dessus référencées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de la Région.

**Délibération**

#### **4 – Eclairage de la Salle des Fêtes : demande de subvention pour aide à la rénovation énergétique.**

L'Etat a mis en place un plan d'investissement massif pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Les crédits associés à cette mesure sont des dotations d'investissement. Ils seront alloués dès 2021 via une dotation d'investissement à destination notamment du bloc communal. Le choix des projets sera effectué par les Préfets selon deux critères :

\*La capacité à mettre en œuvre rapidement le projet.

\*La performance environnementale du projet.

La rénovation de l'éclairage de la Salle des Fêtes pourrait répondre aux critères exigés.

La consommation relevée du bâtiment fait apparaître le bilan suivant :

Du 28/28/17 au 26/02/17 : 22709 KWH

Du 27/02/18 au 28/08/18 : 23814 KWH

Du 29/08/18 au 26/12/18 : 15181 KWH

Du 27/12/18 au 31/05/19 : 16060 KWH

Du 01/06/19 au 25/06/19 : 2670 KWH

Du 26/06/19 au 27/02/19 : 19168 KWH

Du 28/02/20 au 17/08/20 : 13965 KWH

Soit un total de 113567 KWH sur 3 ans

La puissance installée de l'éclairage est de 9.2 KWH.

La puissance des autres équipements n'est pas précisée (four, réfrigérateur, chauffage (ventilation)...).

En partant d'une consommation divisée par deux pour l'éclairage et pour les autres équipements, le total sur les trois prochaines années pourrait être ramené à 56800 KWH.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une demande de subvention dans les conditions ci-dessus référencées et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les consultations nécessaires.

La puissance installée peut passer de 9.2 KWH à 3.84 KWH soit 42 % de la consommation actuelle.  
 $56800 \times 42 \% = 23900 \text{ KWH}$  (économie de 32900 KWH).

Pour 11 centimes du KWH / 3 620 € sur 3 ans soit 1 200 € en moyenne par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de l'Etat au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

**Délibération**

#### **5 – Bâtiments communaux : prestation de révision annuelle des extincteurs.**

Sur la période du mandat 2014/2020, la prestation a été assurée par la société TPMC sécurité (63200 RIOM) pour un montant total HT brut révisé de 482.33 € soit 578.80 € TTC.

La société P.M Incendie (63700 DURMIGNAT) propose une prestation équivalente pour un montant total HT de 260.30 € soit 312.36 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-De retenir la proposition PM Incendie dans les conditions ci-dessus référencées.

-Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

**Délibération**

## **6 - Bâtiments et logements communaux : prestation d'entretien des chaudières.**

La société A.E.E.C (63560 MENAT) a remis une proposition concernant l'entretien annuel des chaudières gaz des bâtiments et logements communaux pour un montant HT unitaire de 72.727 € soit pour 25 chaudières 1 818.17 € HT soit 2 181.81 € TTC.

Un prix similaire est donc proposé pour :

- \*20 chaudières gaz de moins de 50 KW.
- \*3 ballons de production d'eau chaude par gaz.
- \*2 chaudières moyennes puissances.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la chaudière « fioul » de l'église, l'entretien spécifique est évalué à 154.17 € HT soit 185.00 € TTC (pas d'entretien depuis 2011).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De retenir les propositions de la société AEEC dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

**Délibération**

## **7 - Salle de musique : fourniture et mise en place d'un chauffe-eau.**

Dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne Perception en Salle de Musique et afin de compléter le programme de travaux et de mise en conformité, il convient de procéder au remplacement du chauffe-eau.

La société Les Plombiers des Combrailles (63330 PIONSAT) a remis une proposition de fourniture et pose d'un chauffe-eau ATLANTIC pour un montant total HT de 798.25 € soit 957.90 € TTC.

La société A.E.E.C (63560 MENAT) a remis une proposition de fourniture et pose d'un chauffe-eau THERMOR pour un montant total HT de 464.37 € soit 557.24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De retenir la proposition de la société AEEC dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

**Délibération**

## **8 - Fleurissement 2021 : vasques et jardinières.**

Dans le cadre du programme de fleurissement 2021, la société Sioule Végétale / Christophe CHANAT (03450 CHOUVIGNY) a remis une proposition détaillée :

- \*2 vasques VAS : 84.00 €
  - \*3 vasques double : 159.00 €
  - \*13 vasques triple : 819.00 €
  - \*39 jardinières de 50 cm : 624.00 €
- Soit un montant total HT de 1 686.00 € (1 854.60 € TTC)

La proposition 2021 est identique à la commande de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De retenir la proposition de la société Sioule Végétale dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

**Délibération**

## **9 - Prestation d'élagage et d'abatage d'arbres.**

La S.A.R.L FABOIS (63560 TEILHET) a remis deux propositions :

\*1 Abattage et évacuation d'arbres secs et dangereux (La Voie verte – du pont aux ateliers) : 750.00 € HT soit 900.00 € TTC

\*2 Elagage et évacuation de bois et branches (La Prade – mise en sécurité des arbres de l'étang côté champs) : 1 220.00 € HT soit 1 464.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-De retenir la proposition de la S.A.R.L FABOIS dans les conditions ci-dessus référencées.

-Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

**Délibération**

## **10 - SIOULE ET MORGE : remplacement d'un poteau d'incendie.**

A la suite d'un sinistre survenu le dimanche 10 janvier 2021, le Syndicat Mixte SIOULE ET MORGE a établi un devis de remplacement du poteau d'incendie situé à l'intersection de la rue des Fossés et de la rue du Boulval.

Le montant HT est de 2 491.24 € soit 2 989.48 € TTC.

Le tiers responsable a été convoqué pour saisir son assurance (véhicule). Un exemplaire du devis lui a été remis. Le devis est également transmis à l'assurance de la commune AXA (avec la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-De valider la proposition technique et financière de SIOULE ET MORGE selon les conditions ci-dessus référencées.

-Dit que les coûts devront être supportés par l'assurance du tiers responsable.

**Délibération**

## **11 - SMADC : renouvellement du matériel informatique.**

**Le SMAD des Combrailles propose périodiquement, aux adhérents de son service informatique, un renouvellement global de leurs matériels informatiques.**

**Le rééquipement est prévu pour 2021. Dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commandes, dont les modalités seront définies par convention.**

**Il peut être proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes afin de permettre au SMADC d'inclure la commune dans le cadre de ce marché, pour la consultation de prestataires, via une procédure adaptée.**

En effet, conformément au code de la commande publique, dans le cadre d'un groupement de commandes, la collectivité doit définir ses besoins et les transmettre au coordonnateur du groupement, préalablement à la mise en concurrence de prestataire. La commune passera ensuite commande auprès du prestataire retenu par le groupement.

La commune ne souhaite pas engager de démarche liée au télétravail pour le moment.

Configuration estimative postes fixes :

\*Onduleur = 100 € TTC (X 1 unité)

\*Unité centrale / écran / prestations = 1 750 € TTC (X 2 unités)  
-plus-value pour disque SDD = 90 € TTC (X 2 unités)  
-moins-value pack office sans publisher = 170 € TTC (X1 unité)

Configuration estimative portable :

\*Station d'accueil = 170 € TTC (X 1 unité)  
\*Pack clavier/souris = 25 € TTC (X 1 unité)  
\*Ecran 24 pouces = 150 € TTC (X 1 unité)  
\*Ordinateur portable 17 pouces = 1 750 € TTC (x 1 unité)

Configuration estimative matériel complémentaire :

\*Disque dur externe = 100 € TTC (X 1 unité)  
\*Matériel de visio-conférence (webcam) = 100 € TTC (X 1 unité)  
\*Matériel de visio-conférence (micro-casque) = 50 € TTC (X 1 unité)

Une solution d'équipement « portable » destinée au Maire et aux Adjoints sera programmée en dehors du groupement de commande du SMAD C.

L'intégralité des crédits nécessaires au renouvellement sera inscrit au budget 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :  
Approuve l'intérêt de cette démarche mutualisée et coordonnée ;

Décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par le SMAD des Combrailles dans les conditions ci-dessus référencées ;

Approuve les modalités définies dans la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe ;

Dit que les crédits nécessaires au paiement de la commande finale, basée sur la fiche de définition des besoins ci-jointe, seront inscrits au budget 2021;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document relatif à ce dossier.

**Délibération**

**URBANISME ENVIRONNEMENT**

**12 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Préemption Urbain (zone U).**

Références cadastrales Section N° Lieu dit	Propriétaires	Décision et Date
B 564 / B 565 / B 585 / B 895 / B 896 12 / 14 Rue le Prieuré	Didier FERRANDON	Non préempté 16/12/2020
B 557 Peugible	Indivision PENY	Hors DPU (information) / pas de droit de préférence sur parcelle boisée (Article L.331-24 du code forestier). 14/01/2021

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

**Délibération**

### **13 - Rénovation façades : primes à des particuliers.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal qui approuve par 15 voix pour les demandes de primes pour réfection de façades présentées par :

- Madame Alice LHOMMET, 7 Rue du Landis  
10 € X 35.5 m<sup>2</sup> = 355 €

Les crédits seront inscrits au B.P. 2021 compte 6574.

**Délibération**

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

\*Comptes rendus de réunions :

- SMAD C (Assemblée Générale) / Claire LEMPEREUR
- Pays de Saint Eloy (commission culture) / Claire LEMPEREUR
- Pays de Saint Eloy (commission accessibilité) / Margaux PIQUELLE
- Pays de Saint Eloy (situation sanitaire du territoire / centre de vaccination) / Margaux PIQUELLE
- Pays de Saint Eloy (commission tourisme) / Jean-Marc SAUTERAU
- Collège Alexandre VARENNE (Conseil d'Administration) / Jean-Marc SAUTERAU

\*Personnel communal :

- Arrêt d'un agent des services techniques pour accident imputable au service.
- Point sur la cantine scolaire.

\*Préfecture :

- Mécanisme de transfert des pouvoirs de police des Maires en matière de lutte contre l'habitat indigne.
- Transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (report du transfert automatique au 01 juillet 2021).

\*SIV de MENAT : présentation des projets de travaux 2021.

\*INSEE :

- Enquêtes statistiques 2021 (organisation).
- Populations légales 2021 (986 (municipale) / 9 comptés à part / 996 (population totale).

\*APF France Handicap (demande de subvention 2021).

\*Batterie-Fanfare : courrier de remerciements pour le versement de la subvention 2020.

\*5G : présentation du guide à destination des élus.

\*Vœux 2021 : lecture des cartes et courriers.

Prochain Conseil Municipal : lundi 22 février 2021.